



<http://comaguer.over-blog.com>

**Bulletin n° 230 –Semaine 32 -2011**

## LA NORVEGE DANS UN MONDE MULTIPOLAIRE

La tuerie d'Utuya a fourni à divers commentateurs l'occasion de mettre l'accent sur certains traits de la politique étrangère de ce pays vaste par la taille mais peu peuplé et que l'exploitation des ressources pétrolières et gazières sous marines a considérablement enrichi. Ont été soulignés l'implication forte et régulière des divers gouvernements sociaux-démocrates dans le soutien à la lutte du peuple palestinien pour la reconnaissance de son droit à un Etat. Les accords d'Oslo même s'ils ont constitué réellement un leurre diplomatique et politique visant à faire croire à l'OLP qu'une négociation entre égaux avec Israël était possible n'en demeurent pas moins un symbole de l'implication norvégienne dans ce conflit. La diplomatie norvégienne s'est également impliquée dans la recherche d'une issue politique dans le conflit entre le gouvernement Sri Lankais et les Tigres Tamouls insurgés. Sans succès là non plus.

Mais ces interventions qui semblent ressortir d'une certaine neutralité internationale dans des conflits très éloignés de son territoire et de ses intérêts économiques directs ne peuvent masquer la position géopolitique de la Norvège où ce qui prédomine est moins l'appartenance à l'Europe scandinave que le voisinage avec l'URSS et aujourd'hui encore avec la Russie.

La Russie et la Norvège ont une frontière commune de près de 200 kilomètres et sont voisins sur des milliers de kilomètres dans la zone

maritime arctique avec chacun un archipel d'appui : le Spitzberg côté norvégien et l'archipel François-Joseph côté russe.

Il était donc inévitable que la petite monarchie constitutionnelle norvégienne devienne dès les débuts de la guerre froide un bastion avancé de l'OTAN, occupant au Nord dans le dispositif d'encerclement occidental de l'URSS la place qu'occupait au Sud la Turquie. Aussi la Norvège a-t-elle rejoint l'OTAN dès 1952 et il a fallu la folle aventure franco-britannique de Libye pour que pour la première fois la Norvège, qui avait fait preuve jusqu'alors d'une grande fidélité à l'OTAN retire sa participation à une opération militaire agressive de l'OTAN.

La Norvège conservait en même temps une certaine autonomie politique puisque, à l'inverse de ses voisins scandinaves, elle a, tout en ayant entrepris dès 1962 des démarches pour y adhérer à l'Union Européenne refusé de le faire.

L'URSS et le Pacte de Varsovie disparus, la Norvège toujours membre de l'OTAN, s'est retrouvée, à l'inverse de la Turquie, dans son face à face géographique traditionnel avec la Russie. Très progressivement les rapports avec le grand voisin se sont détendus et la tuerie d'Utuya est intervenue dans une période où ces rapports étaient en train de prendre un tour très concret dans le cadre d'une coopération souhaitée par les deux protagonistes.

Il a fallu d'abord régler les contentieux frontaliers restés sans solution pendant la guerre froide. Il s'agissait principalement de fixer une ligne de partage des eaux de la mer de Barents, question pendante depuis plus d'un siècle mais qui prend aujourd'hui une acuité nouvelle en raison des ressources en gaz naturel off-shore qui s'avèrent considérables dans cette zone.

La Norvège est déjà un important producteur de gaz naturel off shore mais elle a jusqu'à présent exploité les ressources de la mer du Nord au Sud-ouest de son territoire. L'exploitation en mer de Barents pour se développer devait nécessairement face au premier producteur mondial de gaz naturel et au géant Gazprom clarifier les zones de souveraineté respectives des deux Etats, aucun d'entre eux ne pouvant courir le risque d'investir des milliards (de couronnes ou de roubles) pour effectuer des forages dans un sous-sol qui ne serait pas le sien.

L'accord recherché a été trouvé et sur deux plans : le plan politique et le plan gazier.

Sur le plan politique la Norvège et la Russie ont signé un accord de partage des eaux de la mer de Barents. Annoncé par Dimitri Medvedev à l'occasion d'une visite officielle en Norvège en Avril 2010, il a été signé le 17 Septembre 2010 et ratifié par les deux parlements au début de 2011. Il est donc aujourd'hui en vigueur.



Sur le plan économique un accord de coopération entre GAZPROM et l'entreprise d'état norvégienne des hydrocarbures STATOIL a été signé qui permet de mettre en commun des moyens et des techniques parmi les plus avancées au monde en matière de recherche et d'exploitation sous-marine dans les mers froides les deux compagnies pouvant investir en commun que le gisement soit situé dans les eaux norvégiennes ou dans les eaux russes ( ce qui devrait être le cas pour le gisement géant de Shtokman)



Les ressources estimées de gaz naturel sous-marin dans cette zone promettent de propulser le nouveau duopole – constitué par deux non-membres de l'OPEP - à la première place de l'économie mondiale du gaz. Un véritable bouleversement dans l'économie mondiale de l'énergie qui ne peut que susciter des réactions très hostiles chez les grands acteurs, Etats et entreprises ,du marché et une grande inquiétude chez les consommateurs de gaz, Europe en tête.

Que la France ait désigné un ambassadeur pour l'Arctique, en la personne de MICHEL ROCARD dont les penchants transatlantiques sont connus, est une manifestation d'inquiétude face à cette situation nouvelle et l'affichage d'un refus de s'inspirer de la politique gazière de l'Allemagne qui a elle choisi la coopération avec la Russie (voir la construction très avancée du gazoduc sous-marin North Stream reliant la Russie à l'Allemagne)

Du point de vue de la géopolitique globale l'accord Russo-norvégien bien qu'il ne règle que partiellement les problèmes de délimitation des zones économiques exclusives sur le plateau continental montre que des négociations et des accords bilatéraux sont possibles entre voisins dans le cadre des principes généraux de délimitation fixé par la Convention internationale sur le droit de la Mer dont Norvège et Russie sont signataires et viennent déranger profondément la stratégie arctique des Etats-Unis.

En effet, fidèles à leur politique d'exceptionnalité, les Etats-Unis n'ont pas signé la Convention internationale sur le droit de la mer et donc sont conduits, à partir de leur faible position géographique – ils n'ont pour seul accès à l'Arctique que la côte Nord de l'Alaska - à transformer en

abcès international et en conflit la question du partage des richesses pétrolières et gazières sous marines arctiques. Ils n'ont pas beaucoup d'alliés dans cette affaire puisque tous les autres riverains de l'Arctique sont signataires de la Convention internationale sur le droit de la mer et acceptent les procédures d'arbitrage mis en place par cette Convention et que même le Canada n'est pas disposé à faire de concessions à son grand voisin (dans des cas précédents de litige territorial maritime avec les Etats-Unis le Canada s'est affirmé comme très combatif pour la défense de ses droits nationaux).

Ce bref aperçu sur la position de la Norvège dans le grand partage des richesses de l'Arctique explique que, bien que membre de l'OTAN, ce petit pays fasse grincer quelques dents dans les cercles dominants la politique énergétique mondiale et que certains aient pu juger nécessaire de lui faire savoir que outre ses positions pro-palestiniennes son rapprochement avec la Russie déplaisait.

Adresser un avertissement masqué à l'allié « indiscipliné » est une technique impérialiste éprouvée. A-t-elle été utilisée une nouvelle fois ? La question mérite d'être posée.